
Chroniques

La démocratie à Potton

Cette chronique vous présente le portrait des élus représentant Potton à l'échelon des gouvernements du Québec, depuis les premières élections de 1792, et du Canada à compter de 1867. Elle présente aussi le résultat des élections municipales à compter de la constitution en municipalité du Canton de Potton, en 1855. Et ce, avec une mise en contexte historique. Cette première évocation porte sur l'élection de 1792.

Avant sa création par un édit du roi d'Angleterre Georges III en 1797, le territoire du Canton de Potton forme une portion non organisée de la Nouvelle-France, conquise par la couronne britannique en 1763.

Les premières élections du Bas-Canada, nom du Québec à l'époque, se déroulent en mai-juillet 1792. Le territoire pottonais est alors considéré comme une partie intégrante du comté de Richelieu. Rappelons que le Canton de Potton n'est établi que le 31 octobre 1797 par la proclamation royale de Georges III. Toutefois, des sujets britanniques séjournent déjà sur notre territoire en 1792. Par exemple, l'arpenteur Pennoyer et son équipe, selon Bernard Epps, «began the survey of Lake Memrehabegh» le jeudi 9 août 1792. Ont-ils voté à l'élection de 1792?

Nous avons demandé à l'historien Jean-Pierre Kesteman de faire le point sur cette question. Voici sa réponse :

« Les premiers districts électoraux du Bas-Canada (1792-1829).

1. Le gouverneur Alured Clarke, de la nouvelle province du Bas-Canada, créée par Londres en 1791, établit 25 comtés

pour les élections de juin 1792 à l'Assemblée législative, 21 ruraux et 4 urbains (Montréal, Québec, Trois-Rivières, Sorel). Le nombre de députés varie selon les circonscriptions (Montréal et Québec en ont 4). Pour les comtés ruraux, qui portent souvent des noms anglais (sans rapport avec la toponymie du Bas-Canada), on élit soit 1, soit 2 députés par comté électoral.

2. Dans chaque comté, il n'y a qu'un seul bureau de vote. Le vote se fait publiquement et oralement (tiré de VALLERAND & LAHAISE. *L'Amérique du Nord britannique, 1760-1867*, Montréal, 1971).
3. Les comtés ruraux sont délimités par des lignes géométriques arbitraires, perpendiculaires au Saint-Laurent. Leurs territoires s'étendent au nord du fleuve indéfiniment et au sud jusqu'à la frontière américaine. Les Cantons de l'Est ne disposent donc pas de leurs propres comtés électoraux. Ils se retrouvent à l'extrémité la plus lointaine de comtés bordant le Saint-Laurent et partagent ces comtés avec la population canadienne-française des seigneuries. Parmi les comtés qui se prolongent jusque dans les Townships, on relève entre autres ceux de Bedford, de Richelieu et de Buckinghamshire.
4. Le comté de Buckinghamshire s'étend de la seigneurie d'Aubert-Gaillon, dans la Beauce, à Saint-Antoine-de-Tilly et de la frontière du New Hampshire au village de Yamaska. Le comté de Richelieu, dont les scrutins se tiennent à Saint-Denis-sur-Richelieu, s'étire vers le sud-est à travers Granby et Milton jusqu'à Stanstead. Le township de Potton en fait partie (comme d'ailleurs celui de Bolton). Enfin, le comté de Bedford comprend les townships de Stanbridge et de Dunham et la seigneurie de Saint-Armand (plutôt loyalistes) et les Canadiens de Sabrevois,

Rouville, Monnoir et Bleury (source : Kesteman, Southam et Saint-Pierre. *Histoire des Cantons de l'Est*, Sainte-Foy, 1998, p. 199).

5. Comme les lignes arbitraires des limites des comtés électoraux sont d'orientation diagonale (puisque perpendiculaires au fleuve), ces limites ne correspondent pas exactement aux limites carrées des townships. Il en résulte qu'un même township peut, selon qu'il est à l'est ou à l'ouest d'une ligne diagonale de comté électoral, appartenir à deux comtés différents !
6. Je doute personnellement que des citoyens britanniques résidant dans les Townships aient eu l'occasion de voter en 1792 et lors des élections suivantes avant 1829, sauf dans les environs de la baie Missisquoi et de Saint-Armand, où de nombreuses familles loyalistes sont installées dans le comté électoral de Bedford et où ceux-ci parviennent à faire transférer le bureau de vote à Philipsburg.
7. Entre 1792 et 1829, si le comté de Bedford a souvent élu un résident des Townships concernés (par exemple John Jones, jr), par contre, pour Richelieu et Buckinghamshire, les députés sont des Canadiens français. »

Bien que nous partagions les doutes de monsieur Kesteman concernant la possibilité pour des citoyens du territoire de Potton d'exercer leur droit de vote, les députés élus pour le comté de Richelieu les ont représentés. Il demeure intéressant pour la suite de notre histoire d'en retracer le contexte et les enjeux.

Les élections de 1792 se tiennent en vertu de l'Acte constitutionnel de 1791, loi adoptée par le Parlement britannique le 10 juin 1791 et qui a pour principal objectif de satisfaire les demandes des sujets loyalistes ayant quitté les

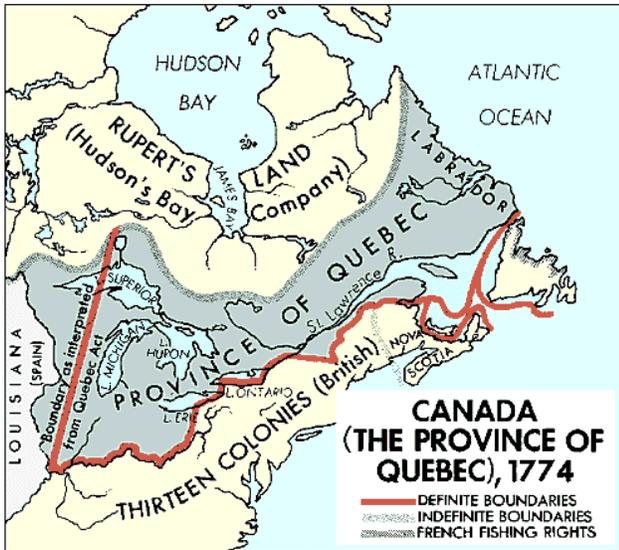
États-Unis comme suite à la guerre d'Indépendance américaine de 1775-1783.

Contenant 50 articles, la loi britannique apporte les changements suivants à l'arrangement institutionnel établi en 1774 par l'Acte de Québec :

- la Province de Québec est divisée en deux provinces distinctes en utilisant la rivière des Outaouais comme point de séparation. Le territoire à l'est de la rivière prend le nom de Bas-Canada et la partie ouest le nom de Haut-Canada;
- chacune des deux provinces obtient une assemblée législative élue ainsi qu'un conseil législatif et un conseil exécutif nommé par le gouverneur général, représentant du pouvoir britannique dans la colonie;
- le Bas-Canada est sous l'administration directe d'un représentant du Gouverneur général;
- le conseil législatif, dont les membres sont nommés à vie par le Gouverneur général, est composé d'au moins quinze membres;
- l'Assemblée législative est composée d'au moins cinquante membres;
- le Gouverneur général se voit attribuer le pouvoir de nommer l'orateur de l'Assemblée législative, de décider du lieu et de la date des élections et d'approuver ou de rejeter l'adoption des lois.

La Province de Québec après la séparation devient le Bas-Canada.

Le Lieutenant-gouverneur Alured Clarke divise le Bas-Canada en 27 districts envoyant chacun un ou deux députés à la Chambre. Vingt-trois (23) districts envoient deux députés et quatre, un seul. Les districts en milieu rural s'appellent des comtés (*counties*) et ceux en milieu urbain, des cités (*cities*) ou bourgs (*bouroughs*).



Deux partis s'affrontent lors de ces premières élections.

- Le Parti des bureaucrates, aussi désigné par ses adversaires comme la Clique du Château ou Parti britannique ou encore Parti Tory, était un groupe de riches familles du Bas-Canada. La Clique est l'équivalent de la Family Compact du Haut-Canada; la plupart des familles qui la composent sont des marchands britanniques ou des seigneurs canadiens français qui estiment que leurs intérêts sont mieux servis par une affiliation à ce groupe. Parmi ses membres les plus importants, citons le brasseur John Molson et James

McGill, fondateur de l'Université McGill. De manière générale, ils cherchent l'assimilation de la majorité canadienne française dans la culture anglaise. Cela comprend plus particulièrement l'abolition du système seigneurial, le remplacement du droit civil français par la common law britannique et le remplacement de l'Église catholique par l'Église anglicane.

- le Parti canadien, qui devient en 1826 le Parti patriote, est composé de bas canadiens de la classe libérale et de seigneurs comme Louis-Joseph Papineau. Dirigé par Pierre-Stanislas Bédard, le parti se donne une politique de réforme constitutionnelle visant à faire élire le Conseil législatif et à rendre le Conseil exécutif responsable face aux représentants du peuple. Le Gouvernement responsable, une des principales revendications des patriotes, ne sera obtenue qu'en 1848.

Les représentants des comtés et des bourgs sont élus lors d'un scrutin majoritaire plurinominal. Quiconque (homme ou femme) est âgé de 21 ans et plus, possède une propriété et n'a pas de dossier criminel a le droit de voter. Le Parti canadien obtient 27 sièges et le Parti des bureaucrates, 21. Un indépendant est aussi élu et un siège est vacant.

Le nom de *County of Richelieu* renvoie à la rivière Richelieu ainsi nommée en 1609 par Samuel de Champlain (1567-1635), lorsque le vice-roi de la Nouvelle-France remonte son cours. Il choisit ce nom en l'honneur d'Armand Jean du Plessis de Richelieu (1585-1642), cardinal français et ministre du Roi. Les Abénaquis l'appelaient Masoliantekw, qui signifie «eau où il y a beaucoup de nourriture».

Les deux premiers députés élus en 1792 furent Pierre Guerout au premier siège et Benjamin-Hyacinthe-Martin Cherrier au deuxième.

Pierre Guerout (1751-1830)

Né en France et baptisé sous le prénom de Pierre-Guillaume dans la paroisse de Mille Ville, diocèse de Rouen, le 31 août 1751, il est le fils de Jacques Guerout, commerçant de religion protestante, et de Judith Lévesque.

Vers 1767 il s'installe à Québec, où il s'initie au commerce auprès de son oncle François Lévesque. Pendant l'invasion américaine de 1775-1776, il prend part à la défense de la ville à titre de volontaire dans l'armée. Il commerce à son compte, d'abord à Québec, puis à Saint-Antoine-sur-Richelieu, où il est juge de paix en 1785, puis, à compter de 1787, à Saint-Denis, sur le Richelieu. Il investit dans la propriété foncière et le prêt, et devient actionnaire de la Banque de Montréal en 1817.

Il est élu député de Richelieu en 1792 et appuie le Parti des bureaucrates. Pierre Guerout ne se représente pas à l'élection de 1796. Il est défait en 1804, lorsqu'il appuie le Parti canadien.

Pierre Guerout est membre de la Société d'agriculture du district de Montréal. Notons qu'il est nommé lieutenant-colonel dans la milice en 1802.

Il meurt à Saint-Denis, sur le Richelieu, le 18 juin 1830, à l'âge de 78 ans et 9 mois. Les obsèques ont lieu dans l'église anglicane Christ Church de William Henry, maintenant Sorel, le 23 juin 1830.

Il épouse dans l'église anglicane de Québec, le 10 mai 1779, Marie-Anne-Magdeleine Mayer, fille de Jean Mayer, commerçant, et de Marie Drouin. Il se remarie dans l'église presbytérienne de Québec, le 13 mai 1793,

avec Josephte Maria Woolsey, fille de John William Woolsey, coroner. Il est le cousin de François Lévesque et apparenté à Louis Dunière, à Bonaventure Panet et à Pierre-Louis Panet.

Benjamin-Hyacinthe-Martin Cherrier (1757-1836)

Né à Longueuil, le 11 novembre 1757, et baptisé le 17, dans la paroisse Saint-Antoine, sous le prénom de Benjamin-Hyacinthe, fils de François-Pierre Cherrier, notaire, et de Marie Dubuc. Il fait ses études au Collège Saint-Raphaël, à Montréal, en 1774 ou en 1775, puis exerce la profession d'arpenteur à Saint-Denis, sur le Richelieu.

Élu député de Richelieu en 1792, il est réélu en 1796. Il appuie le Parti canadien durant ses deux mandats. Il ne se serait pas représenté en 1800.

Il meurt à Saint-Denis, sur le Richelieu, le 15 décembre 1836, à l'âge de 79 ans et 1 mois. Il est inhumé dans l'église Saint-Denis, le 17 décembre 1836.

Le 3 juin 1794, il épouse dans la paroisse de Saint-Denis, sur le Richelieu, Marie-Marguerite Richer, fille de Pierre Richer dit Lafèche et de Marie-Josephte Truttan.

Il est le frère de Séraphin Cherrier, oncle de Côme-Séraphin Cherrier, beau-frère de Joseph Papineau et de Denis Viger. Beau-père de Godefroy de Tonnancour.

Prochaine chronique : l'élection en 1796 de Charles Hus, dit Millet, et la réélection la même année de Benjamin-Hyacinthe-Martin Cherrier ainsi que l'élection en 1800 de Louis-Édouard Hubert et de Charles-Benoit Livernois.

Sources

- *Dictionnaire des parlementaires du Québec de 1792 à nos jours*, Frédéric Lemieux, chargé de projet, Les publications du Québec, 3^e édition, 2009, 842 pages, p.367.
- Epps, Bernard. *The Eastern Township Adventure, Volume 1: A History to 1837*. Pigwidgeon Press, Ayers Cliff, Québec, 1992.
- Kesteman, Jean-Pierre. Communication personnelle, 20 septembre 2013.
- Wikipedia : Acte constitutionnel de 1791; le Parti des bureaucrates; le Parti canadien.